



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2021 à 19 H 00

Convocation : le 25 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Priscille GUILLET, Maire.

Présents : Mme GUILLET Priscille, M PERRAY Manuel, M MAUDET Daniel, Mme TREGUER-FREULON Nadine, M BRAULT Olivier, Mme MONNET Annie, Mme HASQUIN Graziella, M MAILLET Bruno, Mme JURET Marie-Laure, M GANNE Philippe, Mme JURET Nolwen, M BERTRAND Emmanuel, Mme DEPORTES Isabelle, M COTTO Bruno,

Absents :

M LAMARRE Joël.

Mme JURET Marie-Laure est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 25/06/2021
Date d'affichage : 22/06/2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 14



Ordre du jour :

- Présentation assainissement rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 par M. GESTER
- PERSONNEL COMMUNAL – ouverture poste adjoint administratif permanent
- FINANCES - nouveau plan de financement rénovation énergétique Mairie – Ecole – Garderie
- FINANCES - plan de financement aménagements urbains
- FINANCES - tarifs séjours jeunesse été 2021
- MUNICIPALITE - projet de bail commercial restaurant
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie-Laure JURET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2021 est adopté.

Présentation par Monsieur GESTER (documents joints).

Interventions :

- Les usagers représentent les habitations.
 - Les m³ représentent ce qui se passe au compteur d'eau. Il est considéré que cela va à l'assainissement global.
 - L'assainissement non collectif concerne la moitié des habitations de Denée.
 - Stabilité du nombre d'abonnés mais baisse du volume consommé.
 - type de tarification : une partie fixe = abonnement et une partie variable,
 - Il y a beaucoup d'informations sur les factures d'eau, elles sont difficiles à lire. C'est le syndicat d'eau de l'Anjou qui fait la facturation,
 - Pour Suez, cela coûte moins cher d'exploiter la nouvelle station que l'ancienne.
 - Recettes Suez : en 2019 il manquait des recettes qui ont été perçues en 2020.
 - Redevances : sous-estimation en 2018 et surestimation en 2019.
 - Problème des eaux parasites : combien de m³ débordent ? Où cela se situe ?
 - Quelles pollutions des nappes phréatiques ?
 - Le réseau assainissement n'est pas étanche à 100 %. Quand il y a de fortes pluies, il y a des infiltrations dans le réseau.
 - Suez n'a pas pu tenir ses engagements en 2020 du fait du contexte particulier. Suez s'est engagée à rattraper son retard en 2021. Le contrat avec Suez s'arrête en 2027. Si les engagements ne sont pas respectés, cela se valorisera financièrement.
 - Qu'est-ce que le dispositif de surverse ? On surverse dans la nature. C'est choquant comme procédé alors que par exemple les agriculteurs ont des règles à respecter. Réponse : les eaux de surverses sont diluées.
 - Problème des eaux pluviales qui devraient être récupérées.
 - Y a-t-il un moyen de contrôler chez les particuliers où vont les eaux de pluies ? Dans les maisons neuves, Suez doit contrôler si les branchements sont bons. Lors d'une vente, le notaire demande au délégataire de faire un contrôle. Quand on fait un enrobé dans une rue, il est possible de vérifier les branchements.
- Qu'est ce qui se passe après les contrôles ? Il faut une remise en conformité.

DCM_2021-45 PERSONNEL COMMUNAL – ouverture poste adjoint administratif permanent

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 3-4,

VU le décret 2015 – 1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial en raison d'un surcroît de travail,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE CREER** un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet soit 7/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2021.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3-4.

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Lors du conseil municipal du 22 février 2021, il a été décidé du projet de travaux de rénovation énergétique pour les sites de la mairie, de l'école et de la garderie et de son plan de financement.

Par arrêté n°2021 / SGAR / 496, le Préfet de Maine-et-Loire a notifié à la commune de Denée l'attribution d'une subvention au titre de la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales d'un montant de 266 878,09 €.

Il s'avère que l'attribution de cette subvention "rénovation énergétique des bâtiments publics" est incompatible avec l'attribution d'une aide de l'Union Européenne du fait que la subvention sera en partie prise en charge par un remboursement par l'Union européenne au titre de la FRR (facilité de reprise et de relance).

De ce fait, il convient de revoir le plan de financement du projet de travaux de rénovation énergétique pour les sites de la mairie, de l'école et de la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,

**Plan de financement chantier rénovation énergétique
Ecole - Garderie - Mairie - Chauffage**

Dépenses HT		Recettes HT	
ECOLE	273 602,56 €	DSIL	266 878,09 €
MAIRIE	141 663,06 €	SIEMML	92 418,00 €
GARDERIE	94 169,46 €	ADEME	14 950,00 €
CHAUFFERIE	88 497,20 €	REGION PLAN DE RELANCE	75 000,00 €
		DEPARTEMENT	95 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT	53 686,19 €
TOTAL	597 932,28 €	TOTAL	597 932,28 €

- **DE SOLLICITER** les subventions d'investissement auprès de tout organisme institutionnel,

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Interventions : que se passe-t-il si les coûts sont supérieurs au prévisionnel ? Cela sera à la charge de la commune.

Les travaux ne pourront pas se faire avant l'année prochaine.

DCM_2021-FINANCES plan de financement aménagements urbains

La commune de Denée réalise différents projets relatifs à des aménagements urbains :

- la scénographie lumineuse des remparts,
- la réalisation d'un plan cavalier,
- l'aménagement de la place Muller.

Le plan de financement de ces aménagements est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS HT	RECETTES	MONTANTS HT
SCENOGRAPHIE LUMINEUSE REMPARTS	182 559,61 €	PCC (30%)	58 671,02 €
Travaux escalier pour passage éclairage	45 840,75 €	Département (30%)	58 671,02 €
Honoraires maître d'œuvre	14 474,91 €	DRAC (20% plan cavalier)	1 840,00 €
Eclairage SIEMML	122 243,95 €	Autofinancement	76 388,03 €
PLAN CAVALIER	9 200,00 €		
AMENAGEMENT PLACE MULLER	3 810,46 €		
TOTAL	195 570,07 €		195 570,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** les subventions d'investissement de tout organisme institutionnel,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour l'aménagement de la place Muller, il n'y a pas la partie voirie qui est de la compétence de la CCLLA.

DCM_2021- FINANCES tarifs séjours jeunesse été 2021

VU la délibération municipale du 4 juin 2007, relative à la convention signée entre les communes de Rochefort-sur-Loire, Denée, Chaudfond-sur-Layon et Chalonnes-sur-Loire,

VU la délibération municipale du 28 juin 2020 fixant les tarifs des animations jeunesse de l'intercommunalité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs des séjours jeunesse pour l'été 2021 suivants :

	<u>Séjour Mer à la Rochelle du 28 juin au 02 juillet 2021</u>						
Quotient familial	0 à 350	351 à 450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1050 à 1250	+ de 1250
Participation des familles	55,00 €	75,00 €	95,00 €	120,00 €	130,00 €	140,00 €	150,00 €
	<u>Séjour Escale au Lac du 12 au 13 juillet 2021</u>						
Quotient familial	0 à 350	351 à 450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1050 à 1250	+ de 1250
Participation des familles	15,00 €	20,00 €	30,00 €	35,00 €	40,00 €	40,00 €	45,00 €
	<u>Séjour Terre d'Aventure du 15 au 16 juillet 2021</u>						
Quotient familial	0 à 350	351 à 450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1050 à 1250	+ de 1250
Participation des familles	15,00 €	25,00 €	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €	45,00 €
	<u>Séjour Aventure et Nature à Dienné du 5 au 9 juillet 2021</u>						
Quotient familial	0 à 350	351 à 450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1050 à 1250	+ de 1250
Participation des familles	50,00 €	70,00 €	90,00 €	110,00 €	120,00 €	130,00 €	140,00 €
	<u>Séjour Ludique et Sportif à Chemillé du 26 au 29 juillet 2021</u>						
Quotient familial	0 à 350	351 à 450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1050 à 1250	+ de 1250
Participation des familles	30,00 €	40,00 €	50,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €	80,00 €
	<u>Séjour Montagne au Mont Dore du 5 au 9 juillet 2021</u>						
Quotient familial	0 à 350	351 à 450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1050 à 1250	+ de 1250
Participation des familles	80,00 €	110,00 €	145,00 €	175,00 €	190,00 €	205,00 €	220,00 €
	<u>Séjour Equitation à Daumeray du 20 au 22 juillet 2021</u>						
Quotient familial	0 à 350	351 à 450	451 à 650	651 à 850	851 à 1050	1050 à 1250	+ de 1250
Participation des familles	30,00 €	40,00 €	55,00 €	65,00 €	70,00 €	80,00 €	85,00 €

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DCM_2021- MUNICIPALITE projet bail commercial bar - restaurant

Proposition de délibération

La commune de Denée a réalisé les travaux de réhabilitation du bar - restaurant situé 3 Grand 'Rue. Ces travaux vont se terminer fin juin 2021.

Madame la Maire informe le Conseil de la location du bar - restaurant à compter du 1^{er} juillet 2021.

Un bail commercial va être signé avec le preneur dont les éléments sont les suivants :

- la durée est de neuf années entières et consécutives,
- les locaux sont exclusivement destinés à l'activité de bar restaurant,

- le loyer est 600 euros hors taxes par mois,
- l'indexation du loyer est fixée par l'indice national des loyers commerciaux (ILC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les éléments du bail,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer le bail.

Interventions :

- le bail a été rédigé par un avocat,
- quand l'appartement sera fait, il y aura un avenant au bail,
- il y a encore des travaux à finir en fonction du cuisiniste,
- le restaurateur voudrait ouvrir fin août,
- il y a des problèmes de livraison de matières premières comme l'inox,
- le loyer sera fonction du chiffre d'affaires avec un plafond,
- la salle du haut pourra être louée,
- le restaurant sera ouvert le midi en semaine et le week-end le soir,
- les terrasses sont louées au restaurateur.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission sociale :

- Convention Territoriale Globale (CTG) : sur les micro-territoires, un animateur territorial jeunesse va être recruté en 2022.
- Un travail est engagé concernant les gens du voyage,

- Commission voirie :

- Travaux route d'Angers entre novembre et décembre 2021,
 - les travaux dans le bar restaurant se terminent,
 - ceux dans la rue du Colonel sont finis,
 - La Jarretière : l'abri bus est posé ainsi que le candélabre,
 - Place de la Perrière : il reste le traçage au sol à finir,
 - Devant la boulangerie : il reste les fleurs à mettre à l'automne,
 - Mobilités douces :
 - Stop devant la boulangerie en septembre (étude du cabinet Résonance),
 - Piste cyclable devant le cimetière devrait pouvoir se faire,
 - Groupe de travail sur les mobilités douces :
 - Chemin de la Fontaine : sens unique ? Une étude sera conduite,
- Eclairage du carrefour vers Mozé-sur-Louet : la commune de Denée paie 50 % des frais d'éclairage. Mozé-sur-Louet souhaite ne plus l'éclairer. Denée est d'accord. Cependant, enlever les mâts coûterait 7 000 €. Donc la solution la plus simple est de laisser les candélabres en place et de simplement les éteindre.
- Route de Mozé-sur-Louet les véhicules roulent trop vite. A la sortie de Juigné-sur-Loire, un aménagement a été fait qui est intéressant : la route devient un seul couloir. Une étude va être faite à Denée pour voir si c'est réalisable. Il faut faire attention aux bouchons que cela pourrait créer.
 - Certaines communes suppriment tous les panneaux qui sont remplacés par des priorités à droite et cela fonctionne.
 - Ecole la Marelle : création d'un groupe de travail « mobilités douces » qui pourrait travailler avec celui de la mairie. Il va travailler sur un permis vélo enfants et l'entretien des vélos.

- Commission animation :
 - convention avec Villages En Scène,
 - Mise en réseau des bibliothèques,
 - fusion des écoles de musique.

- Divers :
 - semaine bleue,
 - concours photos : exposition des photos dans le centre bourg,
 - visites guidées par les jeunes de Denée via l'office du tourisme en juillet et août. Il est demandé la présence d'un élu sur chaque créneau de visite car il s'agit de mineurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le 29 juin 2021
Le Maire,

Priscille GUILLET